

Les discours de haine en forte hausse

Les discriminations liées aux religions ont augmenté de 78% en cinq ans. Les musulmans en sont les principales victimes.

La société belge se polarise de plus en plus. C'est ce qui ressort du rapport 2015 d'Unia, le nouveau nom du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Entre 2010 et 2015, 78 % de plaintes en plus ont été enregistrées en raison de discriminations ou de délits de haine liés aux convictions religieuses ou philosophiques.

Cela signifie qu'en 2015, 330 dossiers de ce type ont été ouverts. Quasi la totalité de

ceux-ci (93 %) concernent des musulmans. Concrètement, cela reprend des discriminations à l'embauche, au logement mais aussi, et surtout, des discours de haine sur internet (appels au meurtre, etc.) ou de « délits de haine », à savoir des agressions, injures et menaces.

« La société est clairement dans une période de tension, les positions se polarisent et des clans se forment. Les paroles et les comportements se libèrent »,

analyse le centre dans son rapport pour l'année 2015.

Patrick Charlier, directeur général d'Unia, est d'ailleurs marqué par « l'augmentation du nombre de signalements et de dossiers qui concernent des discours et des délits de haine ». Il poursuit. « La grande majorité des cas nous viennent d'internet. Nous constatons par ailleurs une augmentation de la gravité des propos tenus. Avant, si je caricature un peu, il s'agissait

d'injures. Maintenant, nous sommes face à des appels au meurtre: "Il faut tous les liquider!" »

Dans tout ce lot de mauvaises nouvelles, le rapport apporte quand même un petit peu d'optimisme pour l'avenir. Les chiffres de l'antisémitisme sont ainsi en baisse et les personnes handicapées revendiquent de plus en plus leurs droits. ■

Rejet des musulmans en hausse

DIVERSITÉ En cinq ans, les discriminations liées aux convictions ont augmenté de 78 %

- ▶ Unia, soit le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a révélé en primeur au « Soir » les chiffres de son rapport 2015.
- ▶ Une année marquée par l'actualité des attentats et la crise de l'accueil des migrants.
- ▶ La société belge se révèle de plus en plus polarisée.
- ▶ Et les musulmans sont en première ligne.

C'est sans doute le chiffre le plus interpellant du rapport 2015 d'Unia – le nouveau nom du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. En cinq ans, soit entre 2010 et 2015, les dossiers ouverts par le centre en raison de discriminations ou de délits de haine liés au critère des convictions religieuses ou philosophiques ont explosé : on enregistre en effet une augmentation de 78 %. L'année dernière, 330 dossiers de ce type ont été ouverts, sur 627 signalements reçus. En 2010, on comptabilisait 185 dossiers « convictions ». Au-

jourd'hui, on parle donc presque d'un dossier par jour. Derrière ces chiffres, les cas rapportés concernent à une immense majorité des musulmans (93 %).

En réalité, si les dossiers liés aux critères raciaux constituent toujours la catégorie la plus importante numériquement, ils ont diminué entre 2014 et 2015, au « profit » des discriminations et délits de haine pour motif religieux. En clair, aujourd'hui, ce n'est donc plus « l'Arabe » qui est pointé du doigt, discriminé, injurié, agressé. C'est désormais « le

musulman ». Un musulman qui n'a souvent plus d'« étranger » que sa religion puisqu'il est, dans la plupart des cas, belge.

Si Unia recense donc certains cas qualifiés d'« islamophobes », il précise que les critiques de l'islam comme religion ne sont évidemment pas prises en compte. Les 330 dossiers ouverts comprennent par exemple des discriminations à l'embauche ou au logement : le cas d'un propriétaire qui accepte la location d'un bien à des personnes de conviction musulmane puis se ravise, ar-

quant – par mail – que les voisins ne veulent pas de voisins musulmans. Mais la plus grande partie des dossiers ouverts relève de discours de haine sur internet (appels au meurtre, etc.) ou de « délits de haine », à savoir des agressions, injures et menaces. En cinq ans, les dossiers ouverts

relatifs au secteur des médias ont augmenté de 28 % et concernent principalement internet. Dans cet ensemble, ce sont surtout l'origine ethnique et les convictions religieuses qui sont attaquées.

La négociation privilégiée

A noter qu'Unia se présente comme une instance de conciliation. La négociation est privilégiée. Ce qui permet souvent aux victimes d'être indemnisées, y compris de façon assez importante (jusqu'à six mois de salaire pour discrimination à l'embauche), mais aussi au centre de proposer aux entreprises et services de revoir leur modèle afin

d'éviter à l'avenir de discriminer. Il arrive ainsi que des entreprises changent leur processus de recrutement, effectuent un audit interne, etc. Reste que la négociation n'est pas toujours acceptée par la partie discriminante. En 2015, Unia a porté 14 affaires en justice, 7 au civil et 7 au pénal. Les trois principaux critères de discrimination en 2015 ont été les critères raciaux, le handicap

et les convictions religieuses ou philosophiques, troisième groupe pour lequel l'augmentation du nombre de cas en cinq ans s'avère la plus importante.

En chiffres absolus, les dossiers ne sont pas plus nombreux : ils ont même un tout petit peu diminué en 2015 (1.596 dossiers ouverts) par rapport à l'année 2014 (1.670). Mais aux yeux d'Unia, leur teneur est souvent

plus grave et témoigne d'une polarisation inquiétante : « *La société est clairement dans une période de tension, les positions se polarisent et des clans se forment, analyse le centre. Les paroles et les comportements se libèrent.* »

Le directeur général d'Unia, Patrick Charlier, s'inquiète de ce climat... Même s'il souligne également quelques motifs d'optimisme. ■

ELODIE BLOGIE

ENTRETIEN**« Les discours et délits de haine augmentent »**

Le directeur général d'Unia, Patrick Charlier, analyse les premiers chiffres du rapport 2015. Quel est, selon vous, le grand enseignement de ce rapport ?

Ce qui est marquant pour nous, c'est l'augmentation du nombre de signalements et de dossiers qui concernent des discours et des délits de haine. Avec, en parallèle, une diminution de ce qui est de la pure discrimination : refus d'accès au logement, aux transports, etc. Pour ce qui concerne les discours de haine, la grande majorité des cas nous viennent d'Internet. Nous constatons par ailleurs une

augmentation de la gravité des propos tenus. Avant, si je caricature un peu, il s'agissait d'injures. Maintenant, nous sommes face à des appels au meurtre : « *il faut tous les liquider* », etc. Par délits de haine, nous comprenons des cas de harcèlement, des agressions, coups et blessures, etc. Là encore les faits s'aggravent. Une femme voilée qui se faisait insulter se fait à présent agresser en rue... Nous avons même des cas de tentatives de meurtre, par exemple en raison de l'orientation sexuelle.

Cette conclusion est donc double : on pourrait trouver positif que la discrimination plus « structurelle » diminue...

Ma crainte est au contraire qu'on y revienne. Le rejet de l'autre s'exprime d'abord par la parole, puis via des actes. Mais ensuite, je redoute que ceux qui expriment déjà une

forme d'hostilité vis-à-vis de certains groupes, s'ils se trouvent en situation d'être employeur, propriétaire, discriminent également.

Vous êtes aussi contactés par des personnes qui s'indignent de discours portés par des responsables politiques.

Nous l'avons toujours été mais il est vrai que l'année 2015 a

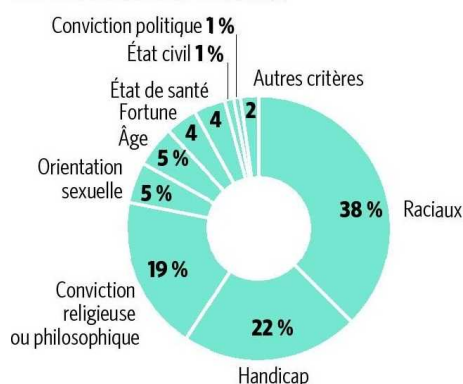
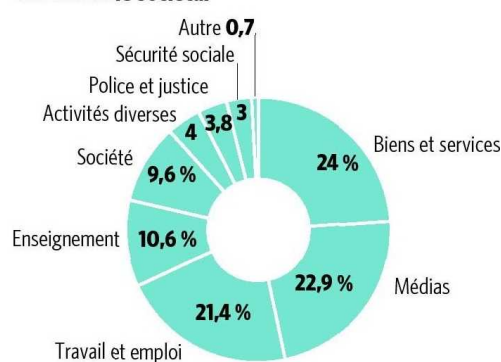
été marquée par toute une série de propos tenus par les uns et les autres, comme Bart De Wever sur les Berbères par exemple. Nous ripostons en sortant des chiffres qui contredisent les propos tenus. Mais généralement, ils ne tombent pas sous le coup de la loi. Il est certain que nous appelons les responsables politiques à veiller à réfléchir à leur propre responsabilité. Or l'impression qui domine est une tendance à tenter de surfer sur ce que Monsieur ou Madame Tout-le-monde est susceptible de

penser. En principe, les hommes politiques, mieux informés, devraient amener davantage de nuances. Une société plus polarisée, des actes plus graves, des

politiques qui libèrent la parole. Vous êtes plutôt pessimiste ?

Nous sommes dans une dynamique, d'un point de vue international, où l'environnement général de l'Europe est « *relativement voire très instable* ». Le projet européen est en crise. Les législations anti-discrimination des différents Etats membres sont prises en vertu de plusieurs directives européennes. Je ne suis plus sûr que si elles devaient être prises aujourd'hui, elles le seraient encore... D'ailleurs, une directive doit être prise depuis des années pour combler un trou dans l'anti-discrimination. Mais les discussions n'aboutissent pas.

E.BL.

Les dossiers traités en 2015 par Unia**Par critères de discrimination****Par domaine sociétal**

TROIS MOTIFS D'OPTIMISME

Moins de cas d'antisémitisme

2014 avait été une triste « année record » en termes d'antisémitisme. 75 dossiers avaient été ouverts. En 2015, seuls 20 cas ont été traités par le centre. « *Nous craignons que l'intifada des couteaux ait des conséquences sur l'antisémitisme, admet Patrick Charlier. Mais cela n'a pas été le cas. Il est possible que la diminution soit liée à la grande protection des lieux de la communauté juive.* »

Cela peut sembler paradoxal mais la hausse constante, depuis cinq ans, des dossiers ouverts pour des discriminations contre des personnes porteuses d'un handicap, s'avère plutôt de nature à réjouir le directeur d'Unia : « *Cela démontre une prise de conscience que les personnes handicapées ont des droits et elles les revendiquent de plus en plus.* »

Par ailleurs, une décision de justice, tombée en 2015, a reconnu une discrimination sur base de l'« état de fortune ». Il s'agissait d'un propriétaire qui excluait systématiquement tout candidat locataire dès lors qu'il était allocataire social, émergeait au CPAS ou n'avait pas de CDI.

TROIS MOTIFS D'INQUIÉTUDE

La police discriminante

En 2015, 61 dossiers concernaient la police et la justice. 67 % des dossiers ouverts par le centre dans ce secteur relevaient de discriminations en fonction de critères raciaux. « *Dans les semaines qui ont suivi le 13 novembre, nous avons relevé toute une série d'incidents qui concernaient la police, explique Unia. Globalement, il y a quand même un gros problème de connaissance de la législation anti-discrimination et une forme de relativisme au sein des forces de l'ordre.* »

Dans le secteur de la « vie en société », le nombre de dossiers liés à l'orientation sexuelle a doublé par rapport à 2014. Il s'agit d'intimidation, de harcèlement et de délits avec motifs répréhensibles. En tout, en 2015, 92 dossiers liés à l'orientation sexuelle ont été ouverts par Unia.

Patrick Charlier relève aussi quelques dossiers polémiques concernant l'accueil des Roms et des gens du voyage. Notamment le cas de ces tranchées « anti-gens du voyage » à Charleroi...